



DEPARTEMENT DE LA
LOIRE

ARRÊTÉ DU MAIRE

COMMUNE DE MAIZILLY

N° 007

8.3 voirie

**Réglementation de
circulation et de
stationnement**

D4-Route de Chauffailles
42750 MAIZILLY

Le maire de MAIZILLY,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6.1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu les articles du Code de la route L 411-1 à L 411-7,

Vu la demande présentée par **POTAIN RESEAUX TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX**, représentée par **Robin DUCROUX**, à la commune de **Maizilly**, déclare intervenir semaine 12 soit à partir du **20 mars 2023**, pour une durée de **65 jours**.

- Pose des fourreaux en PVC et en PEHD + Création de chambres **BOUYGUES TELECOM type L3T**

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement et réguler la circulation des véhicules au droit du chantiers.

ARRÊTE

Article 1

La circulation des véhicules sera alternée par feux tricolores, sur la voie suivante : **D4-Route de Chauffailles entre le numéro 69 et le numéro 1163**, sens des points de repères décroissants et ce, du **20 mars 2023** au **25 mai 2023**.

Article 2

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores, sera mis en place par **POTAIN RESEAUX TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX**, représentée par **Robin DUCROUX**.

Article 3

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit sauf résidents, dans les voies ou les parties de voies suivantes : **D4-Route de Chauffailles entre le numéro 69 et le numéro 1163**.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de gendarmerie de CHARLIEU/BELMONT cob.charlieu@gendarmerie.interieur.gouv.fr , à Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Loire à ST ETIENNE, à Centre d'incendie et de secours de CHARLIEU previson@sdis42.fr , à SAMU 6, rue de l'Hôpital à ROANNE samu.samu-centre15@ch-roanne.fr , à Le département de la Loire – Direction des déplacements et de la mobilité 2btransports-scolaires@loire.fr , à CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE aurie.lyothier@charlieubelmont.com, dechets-menagers@charlieubelmont.com et chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de ROANNE sp-roanne@loire.gouv.fr

Pour extrait conforme au registre.

A Maizilly, le 9 mars 2023

Le Maire,

Colette LEBEAU

